



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

République Française

Département de l'Aude

Commune de Luc-sur-Aude

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la commune de Luc-sur-Aude

VU le code de la route et notamment ses articles R 225 et le décret n° 62- 1179 du 12 Octobre 1962

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par arrêté ministériel du 6 novembre 1992

VU le code des communes et notamment en ses articles L 131.1, L 131.2 et 3, L 131.4, L 131.13

VU la décision du Conseil Municipal en date du 28/12/99

CONSIDERANT que les caractéristiques de la place du village située rue du pressoir, apportent une gêne et ne permettent pas d'assurer en toute sécurité la circulation des véhicules ainsi que la livraison des commerces ambulants,

SUR la proposition des ingénieurs des services de l'équipement

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit sur la place « Rue du Pressoir » pour une durée supérieure à 30 minutes, sauf commerçants ambulants.

ARTICLE 2 : Les véhicules peuvent stationner sur le parking communal situé derrière le pressoir et devant le foyer

ARTICLE 3 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, un panneau de signalisation sera mis en place

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Couiza, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Luc-sur-Aude

Le 25 Janvier 2000

Le Maire

